

Section 1 – Identification de la fonction

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Technicien du bâtiment 2	8370	Direction Expertise/Développement Québec, Direction Expertise/Développement Montréal

Section 2 – Sommaire de la fonction

Participer à la réalisation des études préparatoires, à la préparation des plans et devis préliminaires et d'exécution et à la surveillance des travaux dans le cadre de projets de construction et d'aménagement.

Section 3 – Description des tâches

1. Dans le cadre des mandats d'expertise avant-projet, selon l'envergure et la complexité des dossiers :

Expertises techniques

- identifie, à partir de plans existants, de relevés, de recherches, de mesures techniques qu'il effectue ou qu'il fait effectuer sur les lieux, les causes de divers problèmes d'aménagements, d'opération, d'entretien, de conservation et de conception des immeubles et des équipements et systèmes;
- élabore différentes solutions pour résoudre ces problèmes, recommande la meilleure solution en tenant compte du rapport coûts-bénéfices et présente le tout sous forme de rapport détaillé avec diagramme, croquis, tableaux, etc.

Études pré-achat, requalification d'immeubles et profil d'immeubles

- détermine, à partir de relevés, recherches, mesures techniques qu'il effectue ou qu'il fait effectuer sur les lieux, l'état actuel des immeubles, incluant les aménagements, les équipements et systèmes et en vérifie la conformité aux différents règlements, lois, codes et normes en vigueur;
- définit et propose une planification des interventions et investissements à y faire pour les rendre conformes, les remettre en bon état ou améliorer leur performance;
- analyse la possibilité de les adapter ou de les modifier pour répondre à des besoins précis ou à des vocations différentes en tenant compte de la rentabilité des investissements.

Analyse immobilière

- réalise des études préparatoires afin de réunir tous les éléments susceptibles d'aider à l'amorce d'un projet et à la prise de décision : collige tous les documents et plans requis, tous les codes, règlements, directives et normes; fait des relevés et analyses; établit avec le client et ses représentants ses besoins et objectifs de façon claire et précise;
- réalise des études d'opportunité pour établir le bien-fondé de différents projets d'aménagement et assiste le client ou d'autres unités administratives à établir les solutions immobilières;
- réalise des études de faisabilité réglementaires, techniques ou économiques.

Section 1 – Identification de la fonction (suite)

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Technicien du bâtiment 2	8370	Direction Expertise/Développement Québec, Direction Expertise/Développement Montréal

Section 3 – Description des tâches (suite)

À partir de l'expression d'un besoin ou de l'identification d'un problème, il :

- prépare au besoin les fiches d'aménagement;
- analyse du besoin ou problème : recherches, relevés, rencontre du client;
- identifie des alternatives possibles;
- développe des alternatives retenues.

2. Dans le cadre de la réalisation des plans et devis et de la surveillance des travaux, il :

- contribue à effectuer la conception de projets en faisant des recherches techniques et en analysant les méthodes et procédés de réalisation, et ce, en conformité avec les normes et codes en vigueur et en coordination avec les autres secteurs techniques;
- effectue des dessins préliminaires et des dessins d'exécution;
- effectue la rédaction de devis préliminaires et définitifs, selon l'importance du projet;
- effectue des estimations budgétaires pour différents projets de construction, de conservation, de réparation et d'aménagement;
- fait l'examen de dessins d'atelier et effectue des inspections des chantiers pour vérifier la conformité des travaux aux plans et devis;
- prépare des documents pour les demandes de changements;
- participe aux réunions de chantier;
- analyse les plans et devis émis par les firmes externes.

Cette description reflète les éléments généraux et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.

ÉVALUATION

FACTEURS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	TOTAL	CLASSE
	4	4	4	4	3	4	3	1	1	5	2	4	1		
	180	80	40	30	48	66	60	13	13	40	6	112	8	696	8

APPROBATION

S.E.S.I.Q., section locale 2929 du S.C.F.P.	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC	DATE
<i>Chloé Savard</i>	<i>[Signature]</i>	21-04-2005